



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 30 MARS 2017 à 18h00

Date de convocation : 24 mars 2017

Délibération
N°C2017-28

Membres en exercice :	79
Votants :	75
Suffrages exprimés :	75
Pour :	75
Contre :	-
Abstention :	-

SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Jean-Paul FAURAN, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Alain PEREA, Jacques POCIELLO, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Zora TEGGOUR, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES.

EXCUSES : Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Jean-Marc PEREA.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

D.MOULY à partir de la délibération N°2017-56

G.SCHIVARDI à partir de la délibération 2017-67

G.CRIBAILLET à partir de la délibération 2017-67

G.SIÉ de la délibération 2017-68 à la 2017-71

M.CADENA de la délibération 2017-68 à la 2017-71

EXCUSES AVEC PROCURATION : Y.ABED, C.BOUISSET, D.BOUSQUET, M.CADENA, G.CRIBAILLET, A.FABRE, C.GOUIRY, I.HERPE, T.LAMY, C.LAPALU, G.LAUR, O.LE BERRE, D.MARTIN-LAVAL, E.MELLET, J-M.MONIER, M.ORTIZ, J.PAIRO, E.PARRA, G.PAVAN, E.PENET, M.PY, E.ROUFFIA, N.SAINTE CLUQUE, H.SANDRAGNE, C.SORIANO, A.VICO.

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Y.BASTIE à partir de la délibération N°2017-63

D.CODORNIOU à partir de la délibération N°2017-52

J-L.RIVEL à partir de la délibération N°2017-59

Nomenclature Etat : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET : FINANCES - **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 au budget 2017** – Budget SPANC

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion. (Ces dispositions ont été reprises par l'article L.5211-36 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi, entre la date limite de mandatement et la date limite de vote des taux, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif.

Ainsi, au vu des fiches de calcul des résultats prévisionnels établies par l'ordonnateur et attestées par le comptable, des balances visées et des restes à réaliser, il est proposé de procéder aux opérations de reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 suivantes :

Fonctionnement	
Résultat reporté 2015	- 419,01 €
Résultat de l'exercice 2016	40 094,48 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2016	39 675,47 €
Résultat reporté de fonctionnement 2017 (002)	38 645,47 €
Investissement	
Résultat reporté 2015	- 3 682,54 €
Résultat de l'exercice 2016	2 652,54 €
Résultat de clôture d'investissement 2016 (001)	- 1 030,00 €
RAR en dépenses à reporter en 2017	- €
RAR en recettes à reporter en 2017	- €
Résultat cumulé d'investissement 2016	- 1 030,00 €
Montant à financer	1 030,00 €
Affectation en investissement 2017 (1068)	1 030,00 €

Décision de reprise anticipée des résultats :

- | | |
|---|-------------|
| - Affectation en section d'investissement (compte 1068) | 1 030,00 € |
| - Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) | 38 645,47 € |

Vu l'avis de la Commission 1 du 16 mars 2017,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver ces propositions de reprises anticipées des résultats de l'exercice 2016 sur le budget 2017,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce(s) jointe(s) à la délibération :

- Etats Trésorerie II-1 et 2 2016

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 14/4/2017
et de sa publication
le : 19/4/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

